



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 01428

Numéro SIREN : 998 165 906

Nom ou dénomination : CAPROGEC AUDIT STE EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2016 sous le numéro de dépôt 36069

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 11-04-2016

N° DE DEPOT : 2016R036069

N° GESTION : 1976B01428

N° SIREN : 998165906

DENOMINATION : CAPROGEC AUDIT STE EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

ADRESSE : 9 rue Duphot 75001 Paris

DATE D'ACTE : 27-11-2015

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination(s) d'administrateur(s)

CAPROGEC AUDIT

Société Anonyme au capital de € 50 000
Siège social : 9, rue Duphot – 75001 PARIS
RCS Paris : B 998 165 906

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre à 9 heures, les actionnaires de la société CAPROGEC AUDIT, société anonyme au capital de € 50 000 divisé en 43 046 actions se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires absents.

Monsieur Bertrand MIQUEL, président du conseil d'administration préside la séance.
Messieurs Thibault MEYER et Jérôme REBISCOUL, actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs,
Monsieur Pascal JARZAGUET, Commissaire aux Comptes est absent excusé.
Monsieur Jérôme REBISCOUL remplit les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

L'assemblée pouvant ainsi délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents mis à leur disposition :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,
- Les comptes et annexes arrêtés au 31 août 2015,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée des actionnaires,
- Le rapport du conseil d'administration
- Les rapports des commissaires aux comptes.

Le Président rappelle que l'ensemble des documents énumérés ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Quitus au conseil d'administration et commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2015,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 août 2015,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et nomination du commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Il est donné lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et les rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte et fournit toutes les explications et précisions qui lui sont demandées. Après cet échange de vue, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ER} RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration et les rapports du Commissaire aux comptes, l'assemblée des actionnaires décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015 faisant apparaître un bénéfice de 23 696,58 € et donner quitus au Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes pour leur intervention au cours de l'exercice écoulé.

A l'issue du vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{EME} RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires considère que les postes suivants peuvent faire l'objet de distribution :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| • Report à nouveau | 108 872,79 € |
| • Résultat de l'exercice | <u>23 696,58 €</u> |
| | 132 569,37 € |

Et décide de distribuer 0.24 € aux 43 046 actions soit	10 331,04 €
En conséquence le report nouveau sera de	122 238,33 €

Le dividende de 0,24 € ne tient pas compte des prélèvements sociaux appliqués aux associés personnes physiques.

A l'issue du vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires décide d'approuver l'ensemble des conventions visées à l'article L.225-38 telles que décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

A l'issue du vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le renouvellement des mandats d'administrateurs de MM. Bertrand MIQUEL, Jérôme REBISCOUL et Thibault MEYER pour une durée de six exercices jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021.

A l'issue du vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de nomination en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 de :

- Madame Magali N'CIR, demeurant 35 rue du Troisy à CLAMART (92140), né le 27 juin 1979 à SAINT-MAUR DES FOSSES (94).

6^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et de nomination du commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 de :

Commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Pascal JARZAGUET, demeurant 4 rue de Laborde à Paris 8^{ème} (75008), né le 13 décembre 1949 à Paris 15^{ème} (75015)

Commissaire aux comptes suppléant :

- 7 EXPERTISE SARL, 72 rue de Sèvres à Paris 7^{ème} (75007) en remplacement de Monsieur François Sicot.

A l'issue du vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune résolution n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 50.

Le procès-verbal des délibérations et des décisions qui précèdent, a été signé par le Président et le Directeur général.

